



Résiliation du contrat de gestion

Par **strob**, le **05/06/2015** à **20:21**

Bonjour j'ai signé le 2 aout 2008 un contrat de gestion pour l'appartement. Le contrat stipule qu'il est renouvelé par tacite chaque année.

Cependant je n'ai jamais reçu le moindre courrier avec leur tarif chaque année pas plus d'ailleurs qu'un courrier me demandant mon accord pour le renouvellement annuel.

Aussi j'ai envoyé un courrier recommandé aux gestionnaires en rappelant la loi Chatel et leur stipulant la fin de mon contrat de gestion le 2 août 2015.

Que faire si il continue et que je reçois un CRG en fin août??

L'appartement étant libre d'occupation à ce jour.

merci pour votre réponse